

Sujet : [INTERNET] Non à la zone industrielle dans le bois de Bramard

De : "Boîte académique" <celine.chouleur@ac-lyon.fr>

Date : 29/05/2022 18:39

Pour : pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

A Monsieur Eric Etienne Préfet de la Haute- Loire et Monsieur Henri de Fontaines
Commissaire enquêteur,

Messieurs,

je soussigné Céline Chouleur, professeur agrégée de Sciences de la Vie et de la Terre, résidente et enseignante dans la commune de St Etienne , suis hautement sensible aux arguments du "collectif Bois de Bramard " et totalement opposée au projet de création d'une nouvelle zone d'activité appelée "ZA du bois de Bramard".

A l'heure où les programmes scolaires mettent l'accent sur l'importance de la biodiversité à toutes les échelles et sur le dérèglement climatique, je m'étonne qu'une collectivité décide d'artificialiser une des plus vastes et riches zone humide de Haute-Loire. Personne ne peut nier au regard des nombreuses études scientifiques mondiales qu'il est urgent de préserver ces zones humides réservoirs de biodiversité animale et végétale. De plus, ces lieux agissent comme des éponges et sont de véritables châteaux d'eau contre la sécheresse et les inondations. Une étude bien plus approfondie, par des organismes indépendants, sur les espèces présentes me semble indispensable, avant de porter le projet à plus loin. Par ailleurs, je sais que dans ce secteur, des friches existent, des anciens sites industriels aussi : ces lieux ont déjà fait l'objet d'une action humaine, dans le passé, pourquoi ne pas les réhabiliter pour leur donner un nouvel élan, un nouveau souffle, au lieu de détruire un site naturel ?

Je demande que la CCLS recherche avec plus d'ambition la possibilité de proposer aux acteurs locaux un site adapté, je demande donc aux autoritéscompétentes de refuser la réalisation de ce projet et de préserver les habitants et les générations futures.

Cordialement

Céline Chouleur